

Le parcours du réfugié est semé d'embûches

■ A l'occasion de la journée des réfugiés, un groupe de réflexion pointe les difficultés de l'asile.

La journée mondiale des réfugiés se tient ce lundi 20 juin. Depuis le début de la crise migratoire, ce sont plus de 40 000 personnes qui sont venues demander l'asile en Belgique. Après avoir parcouru des milliers de kilomètres et risqué leur vie, ces personnes fuyant pour la plupart l'Afghanistan, la Syrie et l'Irak, devront affronter un autre combat: celui du parcours des demandeurs d'asile. Le Groupe du Vendredi, groupe de réflexion qui rassemble une vingtaine de jeunes Belges d'horizons divers, publie ce lundi son rapport "Refugees Welcome? Comprendre le parcours des demandeurs d'asile aujourd'hui pour mieux les accueillir demain", qui retrace les principales difficultés que les demandeurs d'asile doivent franchir. Etape par étape.

1 L'enregistrement et le pré-accueil. Dès son arrivée sur le territoire, le demandeur d'asile doit se rendre à l'Office des étrangers pour la phase de pré-enregistrement durant laquelle on lui donnera un numéro, on prendra une photo et ses empreintes. Souvent, sans connaissances pour les loger dans la capitale, les migrants passent leur première nuit, épuisés, au Samu Social.

Trois jours plus tard, il peut retourner sur place pour s'enregistrer comme demandeur d'asile. Dès septembre 2015, les files devant l'Office des étrangers étaient telles que certains préféraient dormir sur place pour être certains d'être reçus. L'office a dû limiter ses entrées à 250 personnes

par jour afin d'éviter une accumulation des retards dans les dossiers traités.

2 L'accueil en centre.

Après l'enregistrement de leur demande, les migrants sont dirigés vers le dispatching de l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) afin de passer une radiographie des poumons pour dépister la tuberculose. Ils sont ensuite envoyés dans un des centres d'accueil où ils dormiront en chambre commune plusieurs mois avant d'être reçus par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) où ils seront interrogés sur leurs motivations à quitter son pays. Le demandeur d'asile ne pourra pas travailler avant quatre mois. Il reçoit environ 7 euros par semaine. Argent de poche avec lequel il doit payer ses transports s'il veut se rendre aux cours de français.

3 La décision du CGRA. La décision du CGRA tombe environ trois mois après l'arrivée du candidat en centre d'accueil. En moyenne, plus de 60% d'entre eux seront reconnus réfugiés et devront suivre un parcours d'intégration obligatoire. Les autres recevront un ordre de quitter le territoire ou décideront de vivre dans l'illégalité, vivant souvent de petits travaux au noir.

4 La recherche d'un logement. La période qui précède la décision du CGRA est synonyme de stress. Mais celle qui suit l'accueil en centre l'est également. En effet, après avoir été reconnu, le réfugié dispose de deux mois pour quitter le centre d'accueil et se trouver un logement. Malheureusement, les propriétaires sont

souvent réticents à louer un bien à une personne bénéficiant du RIS et le réfugié dispose rarement d'économies lui permettant de constituer une garantie locative. La discrimination liée aux origines peut également être un frein à la location. De plus, ne connaissant pas le français ou le néerlandais, le réfugié peut éprouver des difficultés supplémentaires dans sa recherche. Il existe également un vide juridique dans l'accompagnement au logement. Tant que le réfugié n'aura pas trouvé de maison ou d'appartement et qu'il ne s'est pas domicilié à la commune, il ne pourra pas bénéficier des aides du CPAS.

5 La recherche d'un travail. L'intégration passe aussi pas l'obtention d'un travail. La discrimination à l'embauche fait partie des raisons pour lesquelles les réfugiés peinent à décrocher un job. La connaissance de la langue en est une autre. De plus, bien que disposant parfois d'un diplôme dans leur pays d'origine, il leur est souvent très difficile de le faire reconnaître en Belgique. Beaucoup doivent alors mettre leurs espoirs de faire carrière de côté pour se rabattre sur des emplois qui demandent moins de qualifications et sont moins valorisants.

Louise Vanderkelen

Le parcours du demandeur d'asile en Belgique

